

Objectifs	Savoir mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité liées aux techniques d'effraction cutanée et perçage corporel
Prérequis	<i>Aucun</i>
Obligations réglementaires	<i>Arrêté du 12 décembre 2008 – article r-1311-3 du code de la santé publique</i>
Public visé	Toute personne souhaitant pratiquer les techniques de maquillage longue durée, tatouage et perçage corporel
Evaluation	Évaluation théorique sous forme de questionnaire à choix multiples, test de lavage des mains
Nombre de participants	De 2 à 9 participants en formation pratique
Date (selon calendrier)	Voir devis
Lieu	Centre de formation Sublima, 3 rue du Plat, 59000 LILLE
Modalités et moyens pédagogiques	Présentation théorique et mise en situation (scénarios pédagogiques), ordinateur, vidéoprojecteur, fiches annexes, matériaux et produits d'entretien
Documents remis	Attestation de formation

MÉTHODE

Compétence 1 : Rappel des réglementations relatives au maquillage permanent, tatouage et au perçage et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage

Compétence 2 : Généralité d'anatomie et de physiologie de la peau notamment la cicatrisation.

Compétence 3 : Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R.1311-4 du code de la santé publique.

Précautions standards et universelles en hygiène (les flores microbiennes cutanéomuqueuses)

- Préparer la zone à tatouer ou à percer
 - Antiseptiques et désinfectants
 - Spectres d'action et modalités d'utilisation
 - Pourquoi désinfecter ?
 - Comment ?
 - Avec quel matériel ?
- Nettoyage des locaux et du poste de travail

Compétence 4 : Généralités sur les risques allergiques et infectieux, notamment

- Agent infectieux notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouages et de perçage.
- Mécanisme de l'infection, facteurs de risque
- Mode de transmission
- Précaution et contre-indications liées à la réalisation de l'acte
- Risques allergiques

Compétence 5 : Stérilisation et désinfection du matériel réutilisable thermosensible

- Stérilisation du matériel y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux utilisés
- Traçabilité des procédures et des dispositifs

Compétence 6 : Règles de protection du travailleur, et notamment les accidents transmission sanguine et les obligations et recommandations vaccinales.

Compétence 7 : Gestion et élimination des déchets

Compétence 8 : Connaître les différents espaces de travail (nettoyage et désinfection)

Compétence 9 : Savoir mettre en œuvre les procédures d'asepsies pour un geste de tatouage ou de perçage

- Connaître la procédure d'hygiène des mains
- Savoir utiliser des gants notamment stériles
- Savoir préparer le poste de travail
- Savoir préparer le matériel, notamment stérile et l'organiser
- Savoir préparer et utiliser un champ stérile
- Savoir réaliser les procédures de stérilisation, y compris les contrôle de stérilisation
- Question / Réponse

Validation de la formation module hygiène et salubrité : examen théorique et pratique

JOUR 1 – 7 heures

Module de formation théorique

- Unité 1 : Rappel des réglementations relatives au tatouage et au perçage et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage.
- Unité 2 : Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau notamment la cicatrisation.
- Unité 3 : Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R.1311-4 du code de la santé publique.

Précautions standards et universelles en hygiène (les flores microbiennes cutanéomuqueuse).

Préparer la zone à tatouer ou à percer. Antiseptiques et désinfectants : Spectres d'action et modalités d'utilisation.

Pourquoi désinfecter ? Comment ? Avec quel matériel ? Nettoyage des locaux et du poste de travail

- Unité 4 : Généralités sur les risques allergiques et infectieux, notamment : agent infectieux notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouage et de perçage. Mécanisme de l'infection, facteurs de risque ; Modes de transmission ; Précaution et contre-indications liées à la réalisation de l'acte ; Risques allergiques

JOUR 2 – 7 heures

Module de formation théorique

- Unité 5 : Stérilisation et désinfection Du matériel réutilisable thermosensible ; Stérilisation du matériel y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux utilisés ; Traçabilité des procédures et des dispositifs
- Unité 6 : Règles de protection du travailleur, et notamment les accidents transmission sanguine et les obligations et recommandations vaccinales.
- Unité 7 : Gestion et élimination des déchets

JOUR 3 – 7 heures

Module de formation pratique

- Unité 8 : Connaître les différents espaces de travail (nettoyage et désinfection)
 - Unité 9 : Savoir mettre en œuvre les procédures d'asepsies pour un geste de tatouage ou de perçage ; Connaître la procédure d'hygiène des mains ;
Savoir utiliser des gants notamment stériles ;
Savoir préparer le poste de travail ;
Savoir préparer le matériel notamment stérile et l'organiser ;
Savoir préparer et utiliser un champ stérile ;
Savoir réaliser les procédures de stérilisation, y compris les contrôles de stérilisation.
- Questions / Réponses
- Validation de la formation : examen théorique et pratique